

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

86.032

Objet

CONSTRUCTION D'UN CENTRE  
REGIONAL D'ENTRAINEMENT ET  
DE COMPETITIONS DE TENNIS  
AU GARDEN DE ROYAN

DATE DE CONVOCATION

24 FEVRIER 1986

DATE D'AFFICHAGE

24 FEVRIER 1986

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 22

Nombre de votants 29

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

10 MAR 1986

PLACEMENT  
DU 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six

le Premier Mars

à 10 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -  
BUSSEREAU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjoints  
M. BARBAT - Melle BARRAUD-DUCHERON - M. BIROLLEAU - Mme CENAC -  
M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - MM. LAPERCHE -  
LE GUEUT - MONNARD - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Mme CENAC - Mme LAFAYE par Mme BUCHET  
M. BERNARD par M. FABER - M. CANDAU par M. THOMAS -  
Mme GAUDIN par M. REVOLAT - M. LACOTTE par M. MONNARD -  
M. PAFEAU par M. BIROLLEAU

Absents : MM.

MM. GEOFFROY - MARCONI - POTENNEC - Mme JEAN

M me DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Un projet financier a été établi et présenté par la Ligue de Tennis Poitou-Charentes, l'Etablissement Public Régional (E.P.R.), Le Conseil Général ainsi que le ROC Tennis, pour le projet de construction d'un centre régional d'entraînement et de compétitions de tennis au Garden de ROYAN, selon un plan de financement évalué à un total, dans une 1ère tranche, de 9.313.587 F. (1ère phase : 5.702.273 F. - 2ème phase : 3.611.314 F)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide d'adopter le projet financier présenté par la Ligue de Tennis Poitou-Charentes, l'E.P.R., le Conseil Général, et en accord avec le ROC Tennis, pour le projet de construction d'un centre régional d'entraînement et de compétitions de tennis au Garden de ROYAN.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville de ROYAN et la collaboration technique de la Ligue Poitou-CHARENTES se fera au sein d'une commission tripartite composée de :

- M. le MAIRE ou son représentant,
- 6 membres de la Municipalité,
- 1 administrateur de la SEMGET,
- 3 représentants de la Ligue de Tennis Poitou-Charentes,
- 2 membres du club royannais, dont le Président

.../...

cette commission étant présidée par M. le MAIRE ou son représentant, qui aura voix prépondérante.

Cette commission sera chargée d'étudier le projet architectural présenté, ainsi que les appels d'offres qui seront proposés à la Ville afin que, lors d'une séance ultérieure, le Conseil Municipal puisse en délibérer.

Le plan de financement joint en annexe à la présente délibération s'élève, pour une 1ère tranche, à un total de : 9.313.587 F. dont, dans une 1ère phase : 5.702.273 F. et dans une 2ème phase : 3.611.314 F.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Maire-Adjoint,  
*Mueben*  
J.P. FABER





CONSTRUCTION DU CENTRE REGIONAL DE TENNIS

MAIRIE DE ROYAN - PREFECTURE  
 ROYAN, LE  
 10 MAR. 1986  
 APPLICATION DU N° 22210  
 du 2-3-1982

PLAN DE FINANCEMENT

	1ère PHASE	2ème PHASE
LIGUE EMPRUNT	1.400.000 F	-----
F.N.D.S.	800.000 F	400.000 F
FONDS PROPRES LIGUE	200.000 F	111.314 F
F.F.T.	302.273 F	100.000 F
E.P.R.	1.000.000 F	1.000.000 F
VILLE	1.000.000 F	1.000.000 F
CONSEIL GENERAL	1.000.000 F	1.000.000 F
	<hr/>	<hr/>
	5.702.273 F	3.611.314 F
	1ère TRANCHE	

TOTAL : 9.313.587 F.

SOUS-PREFECTURE  
DE  
ROCHEFORT  
SR/CG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 12 mars 1986

Le SOUS-PREFET, COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA  
REPUBLIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

à

Monsieur le Maire

- ROYAN -



OBJET : Construction d'un centre régional d'entraînement et  
de compétitions de tennis au Garden de ROYAN -  
Plan de financement.

REFER. : Délibération du Conseil municipal du 1er mars 1986.

Au cours de sa séance susvisée, votre Conseil municipal  
a décidé la réalisation de l'opération citée en objet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par courrier  
de ce jour, j'ai adressé un exemplaire de la délibération dont  
il s'agit à M. le PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DU  
DEPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME, pour que, sous son couvert,  
votre décision soit transmise aux services compétents.

Vous ne manquerez pas d'être tenu informé de la suite  
qui sera réservée à votre décision.

Le SOUS-PREFET,  
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE,

SG " JCh L. 1/3/86 " (M<sup>re</sup> RABATIER)

Yves GUYADER